

CONSEIL NATIONAL DE LA REFONDATION

L'amélioration de la conciliation vie familiale-vie professionnelle est une urgence et une condition pour viser le plein emploi

L'Unaf participera au Conseil National de la Refondation qui sera installé le 8 septembre par le Président de la République. Parmi les sujets majeurs de préoccupation des familles – pouvoir d'achat, transition énergétique, éducation, santé, logement – sur lesquels elle contribuera, l'Unaf insistera sur la nécessité d'une politique ambitieuse au service de l'équilibre entre activité professionnelle et vie familiale. Pour répondre aux aspirations des parents à de meilleures conditions de travail, pour favoriser l'égalité femmes-hommes, et pour viser le plein emploi, il faut agir sur ce levier. C'est maintenant qu'il faut agir !

Un enjeu national

La pénurie de main d'œuvre touche désormais de nombreux secteurs professionnels (hôtellerie-restauration, bâtiment, mais aussi métiers du social et du soin, enseignement, informatique, finances, transport...). Le fonctionnement de l'économie en est entravé. La prise en charge et l'accompagnement des malades, des enfants, des personnes âgées, handicapées, vulnérables, se dégradent. Au-delà des questions de revalorisations salariales et d'une meilleure reconnaissance de certains métiers, des réponses doivent être apportées aux besoins des parents.

Effondrement du congé parental, essoufflement de la création de places en accueil collectif (crèches), départs en retraite de nombreuses assistantes maternelles : les parents, en particulier les mères, sont parfois conduits à abandonner leur emploi, ou à renoncer à leurs projets familiaux.

Améliorer la conciliation vie familiale - vie professionnelle doit redevenir un axe majeur de nos politiques publiques : pour favoriser le bien-être des enfants et des parents tout autant que pour rendre les métiers plus attractifs, au bénéfice de notre économie et des besoins de l'ensemble de la population.

Les réponses à apporter

Les moyens d'une relance indispensable de ce volet de la politique familiale, sont connus :

- La mise en œuvre de la directive européenne sur la conciliation qui impose à la France d'instaurer depuis août 2022 un congé parental suffisamment indemnisé pour être attractif pour les hommes comme pour les femmes, ainsi qu'un « droit de demande » (temps partiel, télétravail, aménagements horaires) pour les salariés auprès de leurs employeurs.
- La mise en place progressive d'un « service public de la petite enfance », annoncé par le Gouvernement. Pour l'Unaf, il s'agit d'assurer l'ambition d'une garantie d'accueil pour les parents englobant l'accueil collectif mais aussi l'accueil individuel chez les assistantes maternelles et une revalorisation indispensable du congé parental.

L'objectif est que les parents puissent garder leur emploi, grâce à un congé parental rénové et la garantie d'obtenir une place d'accueil après la fin des congés.

Mobilisons-nous pour mettre en œuvre ces solutions consensuelles !

Pas moins de 6 rapports officiels récents plaident pour une meilleure conciliation, via une meilleure indemnisation des congés parentaux et une meilleure couverture des besoins d'accueil de la petite enfance.

L'Unaf appelle à une mobilisation de l'ensemble des acteurs sur ce sujet consensuel :

- **Le monde du travail** a évidemment un rôle à jouer pour mettre ce sujet - généralement négligé dans la négociation collective - au cœur du dialogue social.
- Les **pouvoirs publics** doivent ouvrir des perspectives dans ce domaine : le PLFSS pour 2023 doit être l'occasion pour le Gouvernement et le Parlement de prendre des décisions et de dresser une stratégie et un calendrier. La COG Etat-CNAF qui sera discutée dès cette année doit être l'occasion de construire des perspectives ambitieuses de moyen terme sur cette question.
- Les **collectivités locales**, en particulier les communes et intercommunalités, doivent reprendre l'initiative sur ce sujet.

Parmi les nombreux défis à relever sur lesquels le Conseil National de la Refondation se penchera, l'Unaf demandera que, sur le thème de l'emploi, la conciliation vie familiale - vie professionnelle soit bien identifiée comme un sujet prioritaire et stratégique.

Contact presse : Laure MONDET lmondet@unaf.fr 01 49 95 36 05

L'Union Nationale des Associations Familiales, institution engagée avec et pour les familles depuis 1945 est l'expert des réalités de vie des familles. Reconnue d'intérêt général, elle est le porte-parole officiel des familles auprès des pouvoirs publics. Elle représente et soutient les 18,4 millions de familles vivant sur le territoire français et défend leurs intérêts. Pluraliste, elle regroupe 70 mouvements familiaux et 6 000 associations familiales d'une grande diversité. Elle anime le réseau des UDAF et URAF qui mènent des missions de représentation et de services aux familles dans chaque département et dans chaque région. www.unaf.fr twitter.com/unaf_fr